EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-108

Séance publique du

20 mai 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520-lmc1212333-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉGION SÛRE - AIDE AUX COMMUNES POUR LES FORCES DE L'ORDRE - ACQUISITION D'UN POSTE MOBILE AVANCÉ POUR LA POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA)

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGEY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution Budgétaire

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 MAI 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉGION SÛRE - AIDE AUX COMMUNES POUR LES FORCES DE L'ORDRE - ACQUISITION D'UN POSTE MOBILE AVANCÉ POUR LA POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La sécurité de nos concitoyens a toujours été au cœur de nos préoccupations municipales, pour l'ensemble du territoire de notre Commune. Pour cela, la Ville d'Aix-en-Provence s'est donnée les moyens de mener une politique de sécurité ambitieuse, notamment par l'acquisition d'un poste de commandement mobile municipal.

Outil de prévention et de proximité, le poste de commandement mobile municipal vient en soutien à l'activité habituelle de la police municipale, et se placera dans les quartiers périphériques du centre-ville de manière ponctuelle, afin d'en assurer une présence efficace visible au plus près des habitants.

Equipé de signaux lumineux et sonores, ce véhicule hybride ou électrique bénéficie des fonctionnalités d'un poste de commandement déporté de la police municipale en embarquant des équipements de radio, de vidéo et d'informatique. Véritable dispositif de proximité facilitant les démarches administratives, il est doté d'un espace dédié pour accueillir le public.

Ce sont 4 policiers municipaux dévolus aux missions de proximité et de sécurité qui seront mis à disposition du public afin d'apporter des réponses concrètes aux problématiques du quotidien.

Ils recueilleront les doléances citoyennes et auront un rôle de conseil auprès des habitants sur les mesures de sécurité à appliquer dans le cadre de la prévention des cambriolages, des agressions ou encore des abus de confiance.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) s'engage auprès des communes à un co-financement pour des dépenses d'investissements dans les équipements de leur police municipale. Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% des dépenses éligibles. Le montant de la subvention régionale est plafonné à 50 000 € ;

Ainsi, le coût prévisionnel d'acquisition du poste mobile avancé est estimé à 120 000 € TTC soit 100 000 € HT.

COUT HT DE L'ACQUISITION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
100 000 €	50 000 €	50 000 €
Taux de participation	*50 %*	*50 %*

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) un financement pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre du dispositif « Région Sûre » soit 50 000 € pour un coût des dépenses estimé à 100 000 € HT.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région PACA et tout document afférent à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2022-108 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉGION SÛRE - AIDE AUX COMMUNES POUR LES FORCES DE L'ORDRE - ACQUISITION D'UN POSTE MOBILE AVANCÉ POUR LA POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA)-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	41
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)
[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

délai de recours contentieux ...»